

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 14 décembre 2005, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur Denis RIME, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, les représentants de la presse et le public.

Il remercie chacun pour sa présence à cette dernière assemblée du Conseil communal de l'année 2005.

Sont excusés : Mesdames Claudine CHESAUX, Luzia KAEPPOLI, Aurélie LIETTA, Isabelle SAUSER et Messieurs Jacky BONELLI, Pierre-Alain DUBOIS, Henri JAQUET, Max KNECHT, Charles MARQUIS, Claude PERNET, Jan SANDEN, et Sebastiano TAMBURELLO.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2005 a été adressé à chaque conseiller.

Madame Evelynne TISSOT informe qu'il manque la demande qu'elle a faite lors de la séance du 10 novembre, soit : où en est la motion qu'elle a déposée au mois de novembre 2004 concernant la circulation sur la route cantonale au hameau de Crettaz et dans divers endroits de la station. Celle-ci figurera sur le procès-verbal du 14 décembre 2005. A part cette remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Le Bureau souhaite y apporter 3 modifications :

- ✓ Au point 1, il n'y aura pas d'assermentation.
- ✓ Au point 4, nomination d'une commission concernant le nouveau Règlement du Conseil communal.
- ✓ Au point 5, élection complémentaire à la Commission de gestion.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président informe qu'en ce qui concerne la transmission du procès-verbal sur internet, celui-ci sera disponible dans les dix jours sous réserve de son adoption par le Conseil communal.

Le 22 novembre : Monsieur le Président a reçu une invitation de l'Audiorama de Montreux-Territet pour le jeudi 19 janvier 2006. Si certains sont intéressés, cette lettre est à leur disposition.

Le 26 novembre : le Bureau a adressé à Monsieur André HEFTI et à ses enfants ses plus sincères condoléances à la suite du décès de son épouse Barbara.

Le 24 novembre : Monsieur le Président a participé au Comptoir broyard où notre Commune était l'invitée d'honneur. Il remercie le comité d'organisation pour son accueil et il félicite Leysin Tourisme, la Fanfare la Rose des Alpes ainsi que les membres du Conseil qui se sont déplacés à Payerne.

Le 12 décembre : Monsieur RIME a reçu la lettre de démission du Conseil communal de Monsieur Christian HOSSMANN. Il le remercie pour tout le travail accompli et lui souhaite plein succès dans sa vie professionnelle.

DECES ET NAISSANCES

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de

Madame Barbara HEFTI et de Monsieur Léon BUGNON

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Monsieur RIME a le plaisir de souhaiter la bienvenue à un nouveau-né et félicite les heureux parents de

Emma CHRISTOFORIDIS.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2005 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Monsieur le Président tient à rappeler aux membres de la Commission de gestion leurs engagements vis-à-vis de cette Commission, notamment la présence aux séances et la remise du rapport en temps voulu. A cet effet, il rappelle l'article 134 du Règlement du Conseil communal.

Monsieur Yvan TAUXE, Rapporteur de la Commission de Gestion, donne lecture du rapport et des réponses de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, cet objet est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS NO 15/2005 : "BUDGET DE LA CAISSE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2006"

Monsieur Vincent MOTTIER, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport favorable concernant le budget de la Caisse communale pour 2006 et propose de l'accepter tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. NOMINATION D'UNE COMMISSION CONCERNANT LE NOUVEAU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Le nombre de membres pour cette commission est de 7. Elle sera composée comme suit :

Groupement des Intérêts de Leysin	:	Madame Lise SAUSER Monsieur José CRESPO
Parti Libéral et Indépendant	:	Madame Gaby GUIGNARD Madame Viviane PAVILLARD
Parti Radical Démocratique	:	Monsieur Christian BRIDE Monsieur Eric TERMIGNONE
Forum Socialiste	:	Monsieur Jean-Martin STOLL

Cette commission telle que proposée est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Président leur souhaite de fructueux débats.

5. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION DE GESTION

Suite à la démission de Madame Claudine CHESAUX de la Commission de Gestion au 31 décembre 2005, le Parti Libéral et Indépendant propose Madame Gaby GUIGNARD pour la remplacer.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et Monsieur RIME souhaite plein succès à Madame GUIGNARD au sein de cette commission.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Avenue Rollier :

Monsieur DELADOEY donne des informations concernant le financement des travaux de l'Avenue Rollier. Il souligne que les dépenses se sont élevées à fr. 1'230'000.-- alors que le crédit accordé était de fr. 1'363'000.--. Le budget a donc été largement tenu.

Réseau sans fil

Monsieur Patrick NEGRI informe qu'au début de 2006, Leysin sera la première station des Alpes Vaudoises à pouvoir bénéficier d'un réseau sans fil.

Télé-Leysin SA :

Monsieur Jean-Marc UDRIOT communique que Télé-Leysin a accepté que le prix des abonnements de ski pour les enfants de Leysin soit fixé à fr. 50.-- dès cette saison d'hiver aux conditions suivantes :

- les enfants doivent être régulièrement domiciliés à Leysin,
- les enfants doivent être âgés de 9 à 15 ans,
- l'abonnement de saison au tarif préférentiel donne droit au libre accès sur toutes les installations de Leysin uniquement,
- achat de la carte à puce obligatoire (fr. 8.--),
- présentation d'un document officiel attestant du domicile obligatoire.

Les personnes qui ont acheté l'abonnement à l'ancien prix seront remboursées.

Enneigement artificiel

Monsieur Jean-Marc UDRIOT informe que la Commune et Télé-Leysin SA ont signé une convention relative à la mise à disposition et à l'exploitation provisoire des installations d'enneigement. Si l'installation n'est pas terminée complètement, il a été jugé opportun de signer une convention eau pour cet hiver, respectivement l'année prochaine. Cette convention traite des conditions générales en terme de dates ainsi que les conditions applicables au pompage de l'eau communale.

Hameau d'Aï

Suite à l'interpellation de Madame Isabelle SAUSER concernant le hameau d'Aï, Monsieur UDRIOT donne les réponses suivantes :

1. *La Municipalité entend-elle poursuivre la réflexion quant à l'avenir du hameau d'Aï ?*

La Municipalité va s'investir dans l'étude et le concept suivant : "Hameau d'Aï, soignons l'image"

2. *Des contacts ont été pris avec les services compétents de la Confédération. Où en est-on avec ces contacts ? Quels en ont été les résultats ? Ces contacts se poursuivent-ils ? Une aide fédérale ou cantonale pourrait-elle être obtenue pour une rénovation du site ?*

Monsieur UDRIOT a pris contact avec le Canton de Vaud, Service de l'aménagement du territoire et service des monuments historiques, Pro Natura, le WWF et avec le Fonds Suisse du Paysage.

Ces cinq organismes ont fait part qu'il y a des contingences, des contraintes et des servitudes sur le hameau d'Aï

3. *La Municipalité prévoit-elle de maintenir ce patrimoine communal à disposition des habitants de Leysin ?*

Il n'est pas possible de répondre à cette question pour l'instant, une séance étant agendée au mois de janvier prochain avec les divers partenaires avec, comme objectif, de faire part de notre souci et de notre souhait de réhabiliter ce hameau dans une certaine ligne avec les possibilités d'interventions possibles et les lignes directrices.

Manège

Monsieur UDRIOT rappelle que le Manège figure toujours dans le budget d'investissement. Le projet du Manège est prêt du point de vue architectural et du coût.

Le financement de ces travaux reste le gros problème à résoudre. La Commune ne peut pas investir la totalité du coût d'un nouveau manège qui se situe entre fr. 1'000'000.-- et fr. 1'200'000.--. Il faut chercher des aides. La première de ces aides, c'est l'ECA qui a accepté, suite à l'ouragan Lothar, de clore le dossier à la fin de cette année avec le versement d'un montant de fr. 250'000.-- sur un compte bloqué. Cela représente déjà la première pierre pour la transformation de ce manège. Maintenant, il faut trouver le solde.

En ce qui concerne les crédits LIM et du Fonds touristique, il n'est pas évident de faire des demandes aujourd'hui, car les caisses sont vides.

7. INTERPELLATIONS

Monsieur le Président n'a pas reçu d'interpellation mais suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Jean-Martin STOLL concernant le démantèlement des services publics, en particulier celui de la distribution de l'eau, il demande à Monsieur STOLL si la réponse le satisfait ou s'il souhaite déposer une résolution.

Monsieur STOLL a été étonné de trouver dans cette réponse copie de ses notes de travail concernant son intervention. En effet, elles avaient déjà publiées dans le procès-verbal de la séance où il avait déposé son intervention. Il aurait souhaité que les fautes d'orthographe soient corrigées.

Il n'est satisfait que partiellement de la réponse de la Municipalité. Il aurait souhaité notre opposition à une privatisation de la distribution d'eau soit marquée d'une manière plus forte. Il prend bonne note des engagements de la Municipalité de s'opposer à toute tentative allant dans ce sens-là.

Toutefois les Municipalités changent et il convient de garder en mémoire les engagements pris. Il est indispensable de savoir où retrouver ce texte le moment venu.

Monsieur STOLL ne souhaite pas déposer de résolution, ni transformer cette interpellation en motion, mais il encourage ceux qui seront là dans 10 ans ou 20 ans à se souvenir des engagements de la Municipalité.

8. MOTIONS

Aucune motion n'est parvenue au Bureau du Conseil.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Commission de gestion

Monsieur Bernard GRANDJEAN revient aux remontrances concernant la Commission de gestion. Il souhaite faire un rappel des dates : le rapport a été établi le 20 novembre et déposé à la Maison de Commune le 2 décembre. Il ne voit pas comment les membres de la Commission de gestion, mis à part le Président et le Rapporteur, peuvent avoir une action possible sur ce temps de livraison.

Monsieur RIME comprend son intervention. Toutefois, il précise que les membres de la commission ont leur mot à dire concernant le rapport. Il estime que le délai pour l'établissement du rapport le 20 novembre pour le conseil communal du 14 décembre était un peu juste. Le Président n'est pas seul responsable.

Route de Crettaz

Monsieur Michel TAUXE se demande pourquoi, deux semaines avant Noël, le balisage des routes n'est pas encore posé. En effet, le chasse-neige a endommagé tout le long de la route Crettaz-Combe. On ne voit pas où on va.

Par ailleurs, il remercie la Municipalité d'avoir refait cette route. Par contre, il aurait fallu faire des encaissements de chaque côté. Lorsque des gros véhicules passent, le bord s'endommage assez vite.

Bus navette

Madame Dominique BLANCHARD revient sur les dires de Monsieur Philippe LIETTA concernant le bus navette.

En effet, lors de la séance du 13 juillet dernier, Monsieur LIETTA a informé que des contacts avaient été pris avec les annonceurs et que la lettre pour les deux années serait envoyée dans les dix jours et qu'elle serait accompagnée de deux bulletins de versement avec deux échéances différentes.

Or, il s'avère qu'à ce jour une partie des factures n'a pas encore été expédiée.

Monsieur LIETTA informe que les factures ont été envoyées à tous les annonceurs en début de semaine.

Ecole de Musique Leysin-Les Ormonts (EMLO)

Monsieur Bernard GRANDJEAN informe que l'EMLO a fêté ses 20 ans cette année. Il tient, en tant qu'ancien Président de cette école, à remercier pour son engagement financier et son soutien moral l'Exécutif et le Législatif de Leysin.

Cette école permet chaque année à environ 150 jeunes Leysenouds, Ormonans, étudiants étrangers de suivre une formation musicale de qualité. C'est en leur nom et celui de leurs familles qu'il remercie pour les 20 années de constante et fidèle bienveillance.

Jetons de présence

Madame Gaby GUIGNARD propose à l'ensemble des membres du Conseil communal de verser les jetons de présence de la dernière séance de l'année aux écoles de Leysin (pas l'ESOL, uniquement les classes enfantines et primaires).

Monsieur le Président informe que les jetons de cette séance seront déjà versés aux écoles. Il remercie Madame GUIGNARD pour sa proposition.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, pour faire le bilan de cette année.

Monsieur LOMBARDI rappelle que son mandat aurait dû se terminer cette année mais que, nouvelle Constitution Vaudoise oblige, celui-ci est prolongé pour six mois.

15 préavis ont été traités au cours de quatre séances du Conseil communal. Il les rappelle brièvement.

Monsieur le Syndic relève ensuite les mutations intervenues au sein du personnel communal, soit :

Départs :

- le décès de Monsieur Vittorio ORSINO, le 8 juillet dernier. Pour honorer sa mémoire, il demande à l'assemblée de se lever et de respecter un instant de silence,
- bien que retraitée depuis le 1^{er} janvier 2005, il relève que Madame Violette FAVRE a continué à assumer la responsabilité de l'Agence communale d'assurances sociales jusqu'au 30 juin, date du regroupement avec les communes des Ormonts,
- le départ le 30 juin de Madame Nicole MANIGLEY, secrétaire au Greffe municipal depuis novembre 1974,
- le départ à la même date de Madame Sonia NEGRI, Préposée au bureau du contrôle des habitants, qui a pris le poste de responsable du bureau intercommunal d'assurances sociales au Sépey,
- le départ à la retraite de Monsieur Mario QUELOZ,
- le départ de Monsieur Francis FIDANZA.

Il adresse un grand merci à ces collaboratrices et collaborateurs.

Par ailleurs, Monsieur Philippe PASCHE, engagé en qualité de coordinateur touristique et économique de la station, a terminé son mandat. Par contre, il continue à assumer quelques missions particulières dont celle de Chef de projet pour la réalisation de l'installation d'enneigement mécanique.

Arrivées :

Pour combler tous ces départs, on note les arrivées suivantes :

- pour remplacer Madame MANIGLEY, Madame Chrystelle LELIEVRE a été engagée dès le 1^{er} juillet,
- suite au départ de Madame NEGRI, Madame Véronique VAUDROZ, son adjointe, a repris le poste de responsable du Contrôle des habitants,
- et comme il fallait remplacer la remplaçante devenue responsable, la Municipalité a choisi Madame Florence GASCHEN,
- pour compléter la brigade des pandores, Monsieur Nicolas KAPPELER, sergent de police, a été engagé dès le 1^{er} août,
- quant à la section des eaux, elle peut compter, depuis fin juin, sur les compétences de Monsieur Fabio MARGAGLIOTTI,
- enfin, deux auxiliaires renforcent actuellement la section des travaux, il s'agit de Messieurs Providence ITANGIMBAZI et Gaston PERTUISET.

2005 a aussi été l'occasion de fêter un fidèle collaborateur, Monsieur Gérald GREMAUD, pour ses 25 ans de service. La Municipalité a déjà eu l'occasion de lui marquer sa reconnaissance. Toutefois, Monsieur le Syndic tient à lui adresser les chaleureux remerciements des Autorités.

Avant de conclure, il souhaite que la prochaine campagne électorale se déroule dans un climat empreint de courtoisie, avec un esprit positif, faisant fi de toutes argumentations électoralistes.

Que les futurs élus, tant au Conseil communal qu'à la Municipalité, forment une entente d'où seront bannies les attaques mesquines. Cela permettra à notre Commune de progresser pour le plus grand bien de tous.

Pour terminer, Monsieur le Syndic tient à vous adresser, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les remerciements de la Municipalité pour les tâches accomplies dans le cadre de votre mandat public.

A ses remerciements, il associe l'ensemble du personnel communal pour sa fidélité et son engagement constant.

Enfin, Monsieur LOMBARDI présente, ainsi qu'à vos familles, en son nom et en celui de ses collègues, ses vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente et fructueuse année 2005.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son message.

Monsieur RIME remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence. Il vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année 2006.

La séance est levée à 21h15 et Monsieur le Président nous invite à partager le verre de l'amitié.

Leysin, le 27 décembre 2005

Pour le Conseil communal :
Le Président : Denis RIME
La Secrétaire : Nicole MANIGLEY

